

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **16 septembre 2025 à 19h15**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, M. Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, Adjoint, Mmes Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Philippe DUMONT, Philippe LEFRANC, Frédéric FICHAUX (arrivé à 19h30), David RAIMOND, conseillers

Excusés : Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Olivier CUVILLIEZ

Absent : Angélique LOZINGUEZ

Procurations : Christine ANSEL à Henri LEGAY, Eveline BOIN à Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Fabienne CAPELLE à Séverine FOUACHE DELBECQ, Chantal CUEGNET à David RAIMOND

Convocation : du 11/09/2025

Secrétaire : Séverine FOUACHE DELBECQ.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Séverine FOUACHE DELBECQ est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Modification des statuts du SIDEALF
- Achat parcelle A465
- Demande de subvention Fonds Biodiversité Investissements (volet travaux et volet acquisition foncière)
- Demande de subvention identification des Points d'arrêt
- Règlement cimetière
- Tarification des déchets – location salles
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Passage en domaine public B458 B456 B454 B452 B450 B448 (rue des haudits)
- Levées des retenues de garantie – Marché extension rénovation Ecole les Orchidées
- Travaux supplémentaires Marché pont de védringhem
- Questions diverses

N'ayant pas reçu les éléments de la CCPL, Monsieur le Maire demande le retrait à l'ordre du jour du point « Tarification des déchets – location salles ». Le conseil accepte à l'unanimité.

Modification des statuts du SIDEALF

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération n°2025/33 du Comité Syndical du SIDEALF en date du 18 Juin 2025 concernant le transfert du siège social du SIDEALF.

Ainsi, l'article 4 des statuts du syndicat annexés à l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017 est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : SIEGE DU SYNDICAT :

Le Siège du syndicat est fixé à : 6 Bis, Route d'Acquin 62380 LUMBRES

Après le vote du Comité Syndical, la décision de modification de l'article 4 des statuts du SIDEALF est subordonnée, conformément à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, à l'accord des organes délibérants des membres dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que celle requise pour la création de l'établissement. Elle est ensuite prononcée par voie d'arrêté préfectoral.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la modification des statuts du SIDEALF, proposée et votée par le Comité Syndical lors de sa réunion du 18 Juin 2025, selon la rédaction ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification de l'article 4 des statuts du SIDEALF, telle que proposée.

Monsieur Frédéric FICHAUX rejoint l'assemblée à 19h30.

Achat parcelle A465

Monsieur le Maire indique avoir s'être entretenu avec les propriétaires de la parcelle A 465 située le long de la Réserve Naturelle Nationale.

Il précise que cette parcelle de 1400 m² est en vente au prix de 2 800 € net vendeur.

Monsieur le Maire expose la proximité avec la Réserve Naturelle Nationale et que l'achat de cette parcelle permettrait à la commune de poursuivre la gestion de la biodiversité dans ce secteur.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à 6 voix Pour, 3 voix Contre et 4 Absentions autorise Monsieur le Maire :

- à entreprendre les démarches nécessaires au frais de la commune.
- à acheter à la parcelle A 465 au prix net vendeur de 2 800 € par acte administratif
- à régler les frais s'y rapportant.

Demande de subvention Fonds Biodiversité Investissements (volet acquisition foncière)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du FBI, il est possible de solliciter auprès des services du Département une subvention pour l'achat de la parcelle A 465.

Cette demande s'intègre dans le volet acquisitions foncières, confortation de la maîtrise foncière des coteaux calcaires. Sa subvention se porte à 50 % de la valeur vénale.

Il présente le plan de financements suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Coût Net vendeur	2 800	FIB	1 400
		Fonds propres	1 400
Total	2 800	Total	2 800

Le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du département.

Il est également autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande.

Demande de subvention Fonds Biodiversité Investissements (volet travaux)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du FBI, il est possible de solliciter auprès des services du Département une subvention pour les aménagements des flots du Plouy et de Campagnette.

Ces travaux s'intègrent dans le volet Travaux, aménagements ou restauration. Sa subvention se porte à 80 % du montant HT des travaux.

Il présente le plan de financements suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux préparatoires	80.00	FIB	1 807.00
Plantations	1 534.95	Fonds propres	451.75
Nichoirs / LPO	643.80		
Total	2 258.75	Total	2 258.75

Le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du département.

Il est également autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande.

Demande de subvention identification des Points d'arrêt

Monsieur le Maire rappelle que les services de la Région supervise la création et la signalisation des points d'arrêt des bus. Il informe que la Région subventionne la signalisation des arrêts par arrêt physique.

Cinq arrêts peuvent être concernés :

- Wavrans la Place
- Campagnette Aller
- Campagnette Retour
- Fourdebecques Aller
- Fourdebecques Retour

Il présente les devis et le plan de financements suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Coût	3 130.50	Mise en sécurité Points arrêts	2 504.40
		Fonds propres	626.10
Total	3 130.50	Total	3 130.50

Le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région.

Il est également autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande.

Règlement cimetièrè

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de deux cimetières. Un situé sur le pourtour de l'Eglise, rue de l'église et un autre situé rue de védringhem.

Il précise qu'aucune nouvelle concession de cimetière n'est accordée au cimetière rue de l'église depuis l'ouverture du cimetière rue de védringhem en 1955. Les nouveaux titres de concessions en terrain privé ne sont accordés qu'au cimetière rue du brule dit « nouveau cimetière ».

A ce jour, il n'existe pas de règlement de cimetière. Monsieur le maire explique la nécessité de régler l'organisation des interventions et les travaux aux cimetières. Il expose que la commission « Eglise/cimetière » s'est réunie afin de proposer un règlement.

Il donne la parole à Muriel LEFEBVRE HERMETZ, vice-présidente de la commission qui en donne lecture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement des cimetières et valide sa mise en place immédiate.

Lutte contre les dépôts sauvages

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle tarification du service de gestion des déchets ménagers mis en place par la CCPL.

Il expose que cette modification risque d'impliquer des dépôts sauvages malgré la présence d'un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilés, des points d'apports volontaires sur le territoire communal et un accès aux déchetteries

Par conséquent, il a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune. Il expose la décision du conseil communautaire sur la mise en place d'amendes pour dépôt sauvage.

Type de déchets	Quantité			Réitération (en supplément)
	Inférieur à 1 m ³	De 1m ³ à 5m ³	Supérieur à 5m ³	
Déchet ménager	500,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Textile	500,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Plastique	500,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Déchets verts	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Encombrant, meuble	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Palette	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Pneu	1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Déchet électronique	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
Déchet de chantier	2 000,00 €	3 500,00 €	5 500,00 €	1 000,00 €
Pièce détachée, épave	3 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
Produit chimique	5 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €
Produit dangereux (Type amiante ou autre)	5 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €

Il demande l'avis du conseil municipal pour une application sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable. Monsieur le Maire appliquera les montants des amendes par arrêté du Maire.

Passage en domaine public B458 B456 B454 B452 B450 B448 (rue des Haudits)

Monsieur le Maire rappelle la délibération relative à l'achat par acte de cession administrative des parcelles constitutives de la rue des Haudits.

Les actes étant tous signés et enregistrés auprès du service de la publicité foncière, il demande au conseil municipal le classement des parcelles B448, B450, B452, B454, B456 et B458 en domaine public communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le classement de ces parcelles en domaine public.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tout document s'y rapportant.

Levées des retenues de garantie – Marché extension rénovation Ecole les Orchidées

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché public de l'extension rénovation de l'école les Orchidées, des retenues de garantie ont été mises en place afin d'assurer la bonne exécution du marché.

Ces retenues de garantie étant prescrites, le maître d'œuvre et la commune ayant signé les procès-verbaux de levées de garantie, il demande au conseil municipal la levée des prescriptions et le remboursement des retenues de garantie aux entreprises soit :

- 6,18 € à Lys Toiture
- 172.72 € à Thermoclim

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la levée des prescriptions et le remboursement des retenues de garantie à Lys Toiture et Thermoclim.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tout document s'y rapportant.

Travaux supplémentaires Marché pont de védringhem

Monsieur le Maire présente les devis de prix nouveaux relatifs aux travaux de démolition/reconstruction du pont de védringhem.

- PN 1 : Désamiantage : 8 500 € HT
- PN 2 : retrait HAP : 1 595.00 € HT
- PN 3 : Enrobés : 15 921.60 € HT

Monsieur informe que ces dépenses supplémentaires se situent en deçà du seuil de 15 % du montant signé dans les actes d'engagement.

	Prix € HT	Prix € TTC	Taux variation marché
Marché DEMOUY	223 607.50	268 329.00	
PN1	8 500.00	10 200.00	+ 3.8 %
PN 2	1 595.00	1 914.00	+ 0.71 %
PN 3	15 921.60	19 105.92	+ 7.12 %
TOTAL	249 624.10	299 548.62	+11.63 %

Considérant la délibération n° 2025/028 du 24/06/2025 relative à l'attribution du marché de démolition / reconstruction du pont de védringhem

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire détaillant l'intitulé et le descriptif des travaux de chaque devis,

Compte tenu des travaux nécessaires dans cette phase de chantier,

Le conseil municipal à unanimité valide la réalisation des travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout avenant ou tout autre document permettant leurs réalisations.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les travaux relatifs à la sécurisation de la traversée du hameau d'Assinghem.

Il rappelle les démarches entreprises avec la société titulaire du marché pour la réfection des trottoirs.

Il informe avoir reçu à ce jour un accord oral pour la remise en état de 336 m² de surface. Les travaux seront réalisés au printemps 2026.

Monsieur le Maire informe du passage de l'architecte en charge des travaux de l'église ce jeudi 18 septembre. La reprise du programme des travaux devrait être planifié a la suite de cette visite.

Monsieur le Maire informe que les travaux de pose de sarcophages et de cavurnes au nouveau cimetière sont terminés. Un aménagement paysager et la pose de 2 bancs seront réalisés prochainement.

Monsieur le Maire informe que des formations Certifiphyto et Certibiocide sont programmés pour 2 agents de la commune.

Monsieur le Maire informe que la société SOCOTEC s'est rendue à la salle Josse Heumez dans le cadre de l'attestation accessibilité.

Philippe LEFRANC signale avoir été interpellé pour la circulation dangereuse au niveau du carrefour Rue de Fauquembergues/rue Bernard Chochoy.

Les usagers déplorent une vitesse excessive.

Un courrier de vigilance sera adressé aux services de gendarmerie.

Philippe LEFRANC souhaite connaître l'avancement des signalisations des systèmes de lutte contre l'incendie. Monsieur le Maire précise que la signalisation des points d'eau sera réalisée par l'entreprise réalisant des marquages Bus.

Philippe LEFRANC informe que la tranchée rue de la Halte n'est pas remise en état.

Olivier HENDRICK signale qu'une grande quantité de livres a été déposée dans la boîte à lire.

Olivier HENDRICK signale que le ramassage des poubelles OM le lundi matin pose des difficultés pour la commune. Les conteneurs sont sortis le vendredi, ils sont donc laissés sur le domaine public pendant tout le weekend.

De plus la fréquence de ramassage amené à 2 semaines engendre un entreposage des conteneurs à l'extérieur des propriétés bâties (prolifération d'asticots et d'odeurs), il craint un problème de salubrité.

Olivier HENDRICK souhaite qu'un rappelle soit réalisé auprès des propriétaires de haies non taillées.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ demande l'installation d'un panneau « interdit aux véhicules à moteur » à l'entrée du plateau multisports.

La séance est close à 21h10

Liste des délibérations examinées le 16/09/2025 :

2025/029 : Modification des statuts du SIDEALF – *Acceptée*

2025/030 : Achat de la parcelle A465 – *Acceptée*

2025/031 : Subvention FBI parcelle A 465 – *Acceptée*

2025/032 : Subvention FBI parcelle Verges des flots du Plouy et de Campagnette – *Acceptée*

2025/033 : Subvention Points arrêt – *Acceptée*

2025/034 : Règlement des cimetières – *Acceptée*

2025/035 : Amendes pour dépôt sauvages – *Acceptée*

2025/036 : Classement en domaine public rue des Haudits – *Acceptée*

2025/037 : Retenues de garanties Marché Ecole les Orchidées – *Acceptée*

2025/038 : Prix Nouveaux Marché démolition reconstruction pont de védringhem – *Acceptée*

POUR EXTRAIT CONFORME
19/09/2025

Le Maire,
Julien DELANNOY



La secrétaire de séance
Séverine FOUACHE DELBECQ